



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4668**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Revente à la Commune d'un immeuble situé 8, avenue Alexis Brevet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 novembre 2013****Décision n° B-2013-4668**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Revente à la Commune d'un immeuble situé 8, avenue Alexis Brevet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la Commune de Charbonnières les Bains, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 1 150 000 €, l'immeuble situé à Charbonnières les Bains, 8, avenue Alexis Brevet et cadastré AK 3 pour une superficie de 2 873 mètres carrés.

L'opération prévue par la Commune de Charbonnières les Bains s'inscrit dans la perspective de l'aménagement de nouveaux bureaux municipaux et la création de logements communaux. L'immeuble est situé, par ailleurs, à proximité immédiate de la mairie et du groupe scolaire.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune de Charbonnières les Bains, dans le cadre de la réalisation d'équipements collectifs.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Charbonnières les Bains qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix total de 1 150 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Charbonnières les Bains aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 29 juillet 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à la Commune, pour un montant total de 1 150 000 €, d'un immeuble cadastré AK 3, situé 8, avenue Alexis Brevet, à Charbonnières les Bains, dans le cadre de la réalisation d'équipements collectifs, dans la perspective de l'aménagement de nouveaux bureaux municipaux et la création de logements communaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1752, le 14 janvier 2013 pour la somme de 11 400 000 € en dépenses et 11 400 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 1 150 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.**